



www.ville-soultz.fr

Marché de Noël de Soultz Charte de l'exposant 2024

En tant qu'exposant sur le marché de Noël de Soultz, je m'engage à respecter les points suivants :

Général

1. La ville de Soultz accorde une priorité aux objets et produits respectant la tradition de Noël. Les objets devront être de production artisanale et locale dans la plupart des cas (des exceptions sont accordées aux associations). Les activités d'achat/revente ne sont pas acceptées.
2. Un dossier de pré-inscription comprend : le talon réponse rempli et signé, la charte signée, l'attestation d'assurance.
3. Tarif : pour un week-end 50€ pour un stand constitué de 2 tables et 2 grilles d'exposition (Caddie) – en intérieur pour un chalet en bois – en extérieur. 100€ pour deux week-ends.
4. Uniformisation des décors pour cabanon ou stand selon le thème. Couleurs imposées du stand : blanc, gris, violet, argenté. Couleur de la guirlande lumineuse : blanc chaud de préférence.
5. Présence obligatoire tous les jours d'ouverture et durant toute la durée (samedi de 15h à 20h et dimanche de 14h à 19h).
6. Les produits mis à la vente proviennent de la fabrication artisanale locale et/ou personnelle.
7. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de procéder à des cuissons sur place et les appareils électriques dont la consommation excède 1000 watts sont proscrits (sauf autorisation de l'organisateur).
8. Le règlement est NON REMBOURSABLE sauf en cas de force majeure et après vérification de l'organisateur.
9. Emplacement : l'organisateur se réserve le droit d'attribution de places par numérotation en fonction des impératifs.
10. L'exposant s'engage à tenir son emplacement propre et également à le rendre dans un état de propreté acceptable (y veiller après le rangement).
11. Autorisation d'exploiter les photos faites lors du Marché de Noël dans la communication de la Mairie.

Réduction des déchets

1. Réduire les déchets : l'exposant devra utiliser des emballages durables et encourager les clients à adopter des sacs réutilisables. Minimisez l'utilisation de plastique à usage unique autant que possible.
2. Economiser l'énergie : l'exposant devra privilégier les sources lumineuses eco-énergétiques et éteindre les lumières lorsque cela est possible.
3. Conserver une approche responsable, en triant correctement ses déchets.

Cabanons extérieurs

1. L'utilisation d'un chauffage électrique est proscrite.
2. En cas de dépassement non prévu de la puissance électrique qui engendrerait une panne électrique, des frais d'astreinte pourront vous être imputés.
3. L'exposant s'engage à retirer ses agrafes et fixation posées (il est interdit de percer).
4. Les cabanons sont fermés par une serrure ou un cadenas, en aucun cas, la Ville de Soultz ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol de marchandise. Les objets de valeurs, argent, sont à emporter avec vous chaque soir.

Halle aux blés

1. Il est strictement interdit de fixer des éléments (même légers) aux murs, portes, etc. Il est interdit de poser des éléments contre les murs ou contre les panneaux acoustiques.
2. Les rallonges et multiprises sont à fournir par l'exposant (merci de privilégier du matériel de qualité norme NF). Deux spots d'éclairage sont fournis pour les exposants de la halle aux blés.
3. La salle, en dehors des heures d'ouverture, demeure fermée et sécurisée. Les denrées périssables sont impérativement conservées en vitrines réfrigérées fournies par l'exposant. En aucun cas la Ville de Soultz ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol de marchandise.

Assurance

1. Il est rappelé que vous devez avoir souscrit à votre propre assurance (attestation à joindre à l'inscription) – Responsabilité Civile – Responsabilité professionnelle le cas échéant.

J'atteste, avoir lu la charte permettant l'inscription au marché de Noël de Soultz et m'engage sur l'honneur à la respecter en tout point.

Nom et prénom

Fait à, le

Signature et mention (*mention manuscrite « lu et approuvé »*)